

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Réf. Chr :

Nos réf. : 2016-002153

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le

7 – NOV. 2016

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Préfet de l'Aude
Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau des procédures environnementales
52 rue Jean Bringer BP 836
11012 CARCASSONNE CEDEX

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de création d'un poste de transformation électrique pour une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Antugnac déposé par NEOEN.

Par courrier reçu le 19/08/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier création d'un poste de transformation électrique pour une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Antugnac déposé par NEOEN.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND